



## UNSA FASMI

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

Email : [police@unsa.org](mailto:police@unsa.org) - Site : <http://police.unsa.org>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 43 40 25 81

---

# DECLARATION PREALABLE DU CHSCT CRS DU 19 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,

Cher(e)s collègues,

Ce jour, en parallèle de notre CHSCT CRS, se tiendra la deuxième réunion à la Direction Générale de la Police Nationale sur les risques de suicide.

La DCCRS vient de perdre un de ses hommes. Patrick, fonctionnaire à la CRS 42 de SAINT HERBLAIN, né un 8 Décembre s'est donné la mort le jour de la cérémonie de la compagnie. Le directeur zonal, le Commandant, le personnel de la CRS 42 lui ont rendu un vibrant hommage, nous souhaiterions qu'il en soit de même aujourd'hui.

Depuis notre dernier Comité d'hygiène et de Sécurité du 17 Octobre 2017, nous déplorons onze suicides de plus portant à 51 le total à ce jour. Alarmante augmentation, qui, sur une période aussi courte, représente plus de 20% des fonctionnaires ayant mis fin à leurs jours en 2017.

Lors de la première réunion sur la problématique du suicide, présidée par le Directeur Général de la Police Nationale Eric MORVAN, l'UNSA FASMI a réaffirmé les thématiques sur lesquelles notre administration devra s'orienter :

La fin de la politique du chiffre, facteur de stress, le recentrage de la médecine de prévention, afin que ces recommandations soient suivies de faits et non plus «éteintes» par la médecine statutaire des psychologues capables de préconiser des arrêts de travail en cas de détresse psychique et une vraie complémentarité de nos services de soutien : psychologue, assistante sociale, médecin de prévention.

Nous souhaitons féliciter les assistants de préventions pour le travail réalisé, par la qualité de rédaction des documents uniques. Cette évolution nous permet d'en déduire que tous les acteurs de cette instance ont intégré l'importance à y porter.

L'UNSA FASMI souhaite mettre en exergue une situation insensée, l'interdiction du port du « blouson chaud » par zéro degré lors d'une mission de jalonnement de sécurité. Sur la mission de Garde Statique 75 nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée sur la guérite sise au Centre Rachi qui est dépourvue de siège.

Pour rester sur le spectre opérationnel, l'UNSA FASMI restera vigilant sur la réforme portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables aux personnels de la police nationale, dite des «11 heures d'interservices », plus particulièrement sur les tableaux de services adaptés qui ne permettent pas d'y répondre et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des missions dérogatoires.

Concernant la surcharge des Véhicules de Reconnaissance, nous ne pouvons qu'approuver la récente démarche entreprise par la DCCRS, l'UNSA FASMI étant à l'origine des remontées sur ce sujet. Nous souhaitons que les premières mesures de classifications méthodiques soient mises en place au sein des unités afin d'éviter qu'un drame se produise.

La future ouverture du cantonnement de Pondorly va permettre aux fonctionnaires de pouvoir être logés dans de meilleures conditions. Cette démarche de rénovation doit s'étendre et s'inscrire dans la durée afin que tous les cantonnements et casernements puissent l'être également. A terme une réforme de la note sur les hébergements devra être envisagée afin que tous les CRS en déplacement puissent bénéficier d'une chambre individuelle.

L'UNSA FASMI souhaite réitérer ses propos quant à la mauvaise gestion du dossier IJAT des CRS par l'administration, si un travail en amont avec les partenaires sociaux avait été diligenté nous ne serions pas dans le rapport de force dans lequel nous nous trouvons.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

La Délégation UNSA FASMI